

UberPop, un rêve de Marx



Par Pierre-Antoine Delhommais

«*La*

Fermeté a payé. » C'est par ce commentaire victorieux que Manuel Valls a réagi à la décision de la société californienne Uber de suspendre en France son service en ligne de covoiturage payant UberPop. « Ce n'est pas la loi de la jungle, notre société a besoin d'autorité et de règles », a ajouté le Premier ministre. Il est d'abord un peu déplacé d'évoquer une victoire de l'Etat de droit sur la loi de la jungle alors que l'arrêt d'UberPop est intervenu à la suite des violences commises par les chauffeurs de taxi que le gouvernement avait choisi de réprimer avec modéra-

tion.

Il y a surtout quelque chose de dérisoire dans l'idée que l'Etat puisse durablement s'opposer et encore plus interdire, comme un groupuscule d'extrême droite, ce mouvement de fond qui touche tous les pays industrialisés et qui est en train de bouleverser le marché du travail sous l'effet conjugué des nouvelles technologies, du développement des activités de services et des nouvelles aspirations des individus, notamment les plus jeunes. Dérisoire d'imaginer que le gouvernement puisse construire des digues réglementaires infranchissables contre cette énorme vague qui submerge tous les sec-

teurs de l'économie et dont la principale conséquence est le développement spectaculaire du travail indépendant et le déclin du salariat traditionnel. Il est toujours possible de remporter – au moins provisoirement – une bataille judiciaire contre UberPop, il est totalement vain d'espérer gagner la guerre contre l'« ubérisation » de nos économies qui risque de faire voler en éclats, au grand dam des syndicats, le Code du travail plus sûrement que n'importe quel gouvernement ultralibéral rêverait de le faire.

Aux Etats-Unis, selon une étude du cabinet MBO, le nombre de travailleurs indépendants, qui

représente aujourd'hui 25 % de la population active, pourrait dépasser celui des salariés dès 2020. Dans l'Union européenne, le « self-employment » représente aujourd'hui en moyenne 15 % de l'emploi total. La France est à la traîne : 1 emploi sur 10 seulement avec 2,6 millions d'emplois pour plus de 24 millions de salariés. Mais le travail indépendant s'y développe malgré tout assez vite, avec une hausse de près d'un tiers depuis 2006 grâce notamment à la création du statut d'autoentrepreneur en 2009.

Le salariat est véritablement né avec la révolution industrielle : entre 1866 et 1911, le nombre d'ou-

vriers salariés double quasiment en France, passant de 3,5 millions à 6 millions. S'y ajoutent les emplois – également salariés – dans les commerces et les bureaux, liés notamment à la création des grandes banques, des compagnies d'assurances et des grands magasins. Au total, entre 1850 et 1936, le taux de salariat monte en France de 48 à 62 %.

Le développement de ce statut connaît une nouvelle impulsion au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec la baisse du nombre de paysans, qui constituaient autant de travailleurs indépendants, et surtout l'explosion des catégories salariées du secteur tertiaire, employés et cadres, dont le nombre passe de 5,5 millions au milieu des années 50 à 15 millions à la fin des

Add Comment

